
AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LA RIVIERE-DE-CORPS

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) – SUPPRESSION DES PLANS D'ALIGNEMENTS DEPARTEMENTAUX – TRANSFERT D'ANNEXE DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Par arrêté municipal n°2024-45 du 8 avril 2024 le maire de La Rivière de Corps a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, sur la suppression des plans d'alignement des routes départementales n°53a, 94b et 53 et sur le transfert dans le domaine public de la rue d'Aumont, du trottoir de la rue Jules Guesde, du trottoir des rues Auguste Buck et Etienne Dolet et du trottoir de la rue Jean Jaurès.

L'enquête publique se déroulera du 6 mai 2024 à partir de 8h30h, au 6 juin 2024 inclus jusqu'à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

A cet effet, Monsieur Louis GUYOT, désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, recevra en mairie de La Rivière de Corps – 4 Allée Forestière – 10440 LA RIVIERE-DE-CORPS :

- le lundi 6 mai 2024 de 14h30 à 17h30 ;
- le lundi 13 mai 2024 de 14h30 à 17h30 ;
- le mardi 21 mai 2024 de 14h30 à 17h30 ;
- le lundi 27 mai 2024 de 14h30 à 17h30 ;
- le jeudi 6 juin 2024 de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et via le site internet de la commune durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : www.larivieredecorps.fr

Les observations sur la révision du P.L.U., sur la suppression des plans d'alignements et le transfert de voiries dans le domaine public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur, mairie de La Rivière-de-Corps – 4 Allée Forestière – 10440 LA RIVIERE-DE-CORPS ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : lrdc@larivieredecorps.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

M. Christophe CHOMAT
Maire de LA RIVIERE DE CORPS